

Secrétariat motocross

Stella

motocross@lmna.email



RÈGLEMENT MOTOCROSS 2023

Toute organisation FFM sur le territoire de la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine devra respecter :

Le Code du Sport et les RTS (Règles Techniques et de Sécurité) édictés par la FFM.

Le Règlement LMNA s'afférant à la discipline.

Le Règlement Particulier visé par la FFM et la préfecture concernée.

La Réglementation du niveau sonore.

Le Référentiel Technique pour les moins de 12 ans disponible sur le site internet www.ffmoto.org

La Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine met en compétition plusieurs Championnats, Trophées et Challenge.

Tous les Clubs de la Ligue qui inscrivent au calendrier une épreuve de Motocross, Sidecar Cross ou Quad Cross devront organiser une épreuve de Championnat de Ligue ou de Zone sur chaque manifestation, sauf Elite FFM, Mondial FIM ou FIM Europe.

Dans le cas où des modifications ou précisions aux différents règlements étaient adoptés ultérieurement, un avenant serait publié sur le site de la Ligue et sur Engage-Sports.

Les épreuves se situant dans les Zones et limitrophes (30 km) dans le secteur des anciennes délimitations régionales pourront organiser des courses mixtes ou des 2 zones le même jour.

Chaque concurrent devra être titulaire d'une licence FFM valide de la saison en cours, le jour de l'épreuve.

La Commission Motocross de la LMNA met en place différentes catégories :

Un Championnat Nouvelle-Aquitaine.

Des Trophées de Zones. Un Trophée Est & Challenge Loisir - Un Trophée Nord & Challenge Loisir - Un Trophée Sud & Challenge Loisir.

Toute nouvelle catégorie sera soumise et validée par la commission motocross.

SOMMAIRE

ART 1 - RÈGLES GÉNÉRALES	Pg	→ Art 5.1 - Les Officiels	16
→ Art 1.1 - CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS ET VALIDATIONS DES ÉPREUVES	4	→ Art 5.2 - Le Chronométrage	16
→ Art 1.2 - COUREURS ADMIS	4	ART 6 - DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION	16
→ Art 1.3 - Catégories – Ages – Licences - Plaques	4	→ Art 6.1 - Parc fermé et Pré-grille	16
→ ART 2 - CHAMPIONNATS ET TROPHÉES	5	→ Art 6.2 - Essais et qualifications	16
→ Art 2.1 - CHAMPIONNAT DE LIGUE	6	→ Art 6.3 - Procédure de départ	17
→ Art 2.2 - TROPHÉES DE ZONES	6	→ Art 6.4 - La course	17
Particularités Minicross	6	→ Art 6.5 - Procédure d'arrivée	17
ART 3 - ENGAGEMENTS ET NUMÉROS DE COURSE	7	→ Art 6.6 - Les sanctions	18
→ Art 3.1 - Liste de Notoriété	8	ART 7 - REMISES DES RÉCOMPENSES	18
→ Art 3.2 - Conditions d'engagement	8	→ Art 7.1 - Pour chaque épreuve	18
Ordre d'engagement :	9	→ Art 7.2 - Championnats et Trophées	18
ART 4 - LES CONTRÔLES	9	→ Art 7.3 - Concurrence de dates et récupération de points	19
→ Art 4.1 - Administratif	9	→ Art 7.4 - Remise des prix de fin de saison	19
→ Art 4.2 - Technique	9	→ Art 7.5 - Primes de Championnat de Ligue	19
→ Art 4.3 - Changement de machine sur une épreuve	15	→ Art 7.6 - Primes courses	19
ART 5 - CONTRÔLE DES ÉPREUVES	15	ART 8 - RÉCLAMATIONS	19

→ Art 8.1 - Procédure	19	→ Article 14.3 - Catégories de motos	23
→ Art 8.2 - Dérogation	20	→ Art 14.4 - Points et classements	23
ART 9 - OBLIGATIONS DES CLUBS	20	ART 15 - COUPE DES CLUBS	23
→ Art 9.1 - Dépôt d'autorisation de compétition	20	PALMARÈS MOTOCROSS 2022	24
→ Art 9.2 - Circuit	20	CHAMPIONNAT DE LIGUE PIT-BIKE 2022	
→ Art 9.3 - Environnement	21	→ 1 – GÉNÉRALITÉS	26
ART 10 - CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RÉGIONS	21	→ 2 – CATÉGORIES	26
ART 11 - RÈGLEMENT COURSE SUR PRAIRIE	21	→ 3 – INSCRIPTIONS	26
ART 12 - RÈGLEMENT QUAD CROSS	21	→ 4 – ENGAGEMENTS	27
ART 13 - RÈGLEMENT MX/SX ARENA	21	→ 5 – TECHNIQUE :	27
→ Art 13.1 - Généralités	22	→ 6 – DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION :	27
→ Art 13.2 - Les licences	22	→ 7 – CLASSEMENT SELON BARÈME :	28
→ Art 13.3 - Les épreuves	22	→ 8 – PRIX	28
→ Art 13.4 - Le Classement	22	→ 9 – SPONSORING	28
ART 14 RÈGLEMENT MOTOS ANCIENNES	22	→ 10 – ORGANISATEUR	28
→ Art 14.1 - Machines admises	22	EPREUVES PIT-BIKE 2023	29
→ Définition Technique :	22	PALMARÈS 2022	29
→ Plaques	23	TROPHÉE OUEST PIT BIKE	
→ Article - 14.2 Pilotes admis.	23	CALENDRIER LMNA TRIAL 2023	33
		RÈGLEMENT TRIAL 2023	34

ART 1 - RÈGLES GÉNÉRALES

ART 1.1 - CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS ET VALIDATIONS DES ÉPREUVES

En cas de concurrence de dates, la priorité sera donnée selon les critères suivants et dans cet ordre :

1- Antériorité de la date (date à laquelle le club organise habituellement, le jour ex : jour férié (1er mai) sur les années antérieures).

2- 1er dimanche ou 2ème...

3- Importance du Championnat (Ligue ou Trophées).

4- Date de dépôt de l'épreuve.

Les courses en nocturne ne seront pas autorisées dans les catégories Ligue 85cc, 125cc, MX1 et MX2.

ART 1.2 - COUREURS ADMIS

Peuvent prétendre participer à ces « Championnats » tous les coureurs titulaires d'une licence annuelle délivrée par la **FFM**, **NJ1,NJ2,NJ3,NJ3C+**, **NCO**, **Inter**, **LUE**, et membres d'un club de la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine. Les épreuves des différents Championnats de la LMNA sont ouvertes aux pilotes des autres Ligues et licences 1 manifestation. Ils ne figureront pas au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent. Ils ne bénéficieront pas des primes de résultat correspondantes.

ART 1.3 - CATÉGORIES - AGES - LICENCES - PLAQUES

	CATEGORIES	SOUS-CATEGORIES	AGES	CYLINDREES		LICENCES	PLAQUE & NUMERO
Classe 1	Minicross	Kids	de 7 à 9* ans	65cc 2T		NJ1, NJ2,	Plaque bleue Numéro blanc
		Poussins	de 9 à 11* ans	65cc 2T		NJ1, NJ2,	
		Benjamins	de 9 à 11* ans	85cc 2T		NJ1, NJ2, NJ3	
	Espoirs 85cc	Benjamins Espoirs	de 9 à 11* ans	85cc 2T		NJ1, NJ2, NJ3	Plaque blanche Numéro noir
		Minimes	de 12 à 13* ans	85cc 2T		NJ2, NJ3, NJ3+	
		Cadets	de 14 à 15 ans	85cc 2T		NJ2, NJ3, NJ3+	
125	125cc 2T :	Juniors	de 13 à 18* ans	100cc à 125cc 2T		NJ3+, NCO, LUE, INTER	Plaque noire Numéro blanc
		Seniors	+ de 18 ans			NCO, LUE, INTER	
Classe 2	MX2	250cc	a partir de 15 ans	126cc à 250cc 2T	151cc à 250cc 4T	NCO, LUE, INTER	Plaque noire Numéro blanc
Classe 3	MX1	450cc	a partir de 15 ans	251cc à 500cc 2T	251cc à 650cc 4T	NCO, LUE, INTER	Plaque blanche Numéro noir
Quads		Juniors	de 15 à 23* ans	85cc à 750cc 2T	250cc à 750cc 4T	NJ3, NCO, LUE, INTER	Plaque verte Numéro blanc
		Open	a partir de 24 ans				
		Vétérans	a partir de 38 ans				
		Féminines	a partir de 15 ans				
Challenge Loisirs		Selon classe2 & 3: 125, 250 et 450cc					

*au 1er janvier de l'année en cours

Il est précisé que les limites de cylindrées et les plaques numérotées devront être aux couleurs indiquées ci-dessous :

ATTENTION : la couleur des plaques et des numéros est à respecter impérativement sous peine de non-départ.

Les numéros ne devront pas être symbolisés par des contours. L'intérieur des numéros doit être plein.

Les finitions réfléchissantes (Argent, Or, « Chromées ») sur le numéro ou le fond sont interdites.

Le contraste entre la couleur de fond de plaque et la couleur des numéros doit être suffisant pour une lecture correcte du numéro.

Le port du numéro à l'arrière du maillot n'est pas obligatoire. Cependant, si un numéro est présent dans le dos du pilote, celui-ci devra obligatoirement correspondre avec son numéro de course de l'épreuve, dans le cas contraire il devra le barrer.

ART 2 - CHAMPIONNATS ET TROPHÉES

Championnats, Trophées et Challenges Loisirs et Départements concernés

Championnat de Ligue Nouvelle-Aquitaine	Trophées et Challenge Loisirs		
Départements concernés	Départements concernés	Départements concernés	Départements concernés
Charente (16) Charente-Maritime (17) Corrèze (19) Creuse (23) Dordogne (24) Gironde (33)	Landes (40) Lot-et-Garonne (47) Pyrénées-Atlantiques (64) Deux-Sèvres (79) Vienne (86) Haute-Vienne (87)	<i>Trophée Zone Est</i> Corrèze (19) Creuse (23) Haute-Vienne (87)	<i>Trophée Zone Nord</i> Charente (16) Charente-Maritime (17) Deux-Sèvres (79) Vienne (86)
		<i>Trophée Zone Sud</i> Dordogne (24) Gironde (33) Landes (40) Lot-et-Garonne (47) Pyrénées-Atlantiques (64)	

Pour la 1ère épreuve, la mise en grille se fera en fonction du classement général de la saison précédente.

S'il y a 2 groupes :

Pour les essais les groupes seront répartis « à l'assiette » de la manière suivante

- 1er du classement scratch 1er groupe A,
- 2ème du classement scratch 1er groupe B,
- 3ème du classement scratch 2ème du groupe A,
- 4ème du classement scratch 2ème du groupe B etc...

Les pilotes non classés seront répartis dans les différents groupes selon leur numéro.

Après la séance d'essais, les meilleurs chronos formeront le groupe A, et les autres, les autres groupes. Le nombre restera à définir selon la capacité du circuit ou selon le nombre de participants.

S'il n'y a qu'un seul groupe :

Pour les essais chronos, l'entrée se fera selon le classement scratch provisoire.

En cas d'annulation de plusieurs manches, il faudra avoir couru au **minimum 1 manche** pour que le classement général de l'épreuve soit pris en compte dans le calcul des primes.

Les catégories MX1 et MX2 ne formeront qu'un seul groupe dit « OPEN ».

ART 2.1 - CHAMPIONNAT DE LIGUE

Les différents Championnats se dérouleront sur 2 épreuves (minimum) dans chaque secteur, Est, Nord et Sud. En Ligue 85cc, 125cc, MX2 & MX1 et Motos Anciennes sur 9 épreuves, 3 par Zones. Pour les Vétérans et les Féminines sur 3 épreuves, 1 par zone. Pour les Quads pas de limite.

Si une catégorie n'a pas été prise avant l'ouverture du calendrier FFM par une Zone, une autre Zone pourra postuler pour l'organiser.

Dans un premier temps, un organisateur ne pourra demander à organiser qu'une seule épreuve de Ligue et devra compléter par des catégories de Zone ou des courses Nationales.

Les organisateurs d'une catégorie Ligue 125 ou MX1/MX2 pourront être amenés à prendre une catégorie Ligue ou Trophée imposée par la Ligue pour équilibrer le calendrier.

Les pilotes participants au Championnat de Ligue susceptibles d'être sélectionnés au Championnat de France des Régions et qui déclinent leur sélection ne pourront pas courir ce jour-là ni la veille ni le lendemain.

Les Championnats de Ligue 85cc, 125cc, Quads, MX1/MX2, Vétérans, Motos Anciennes et Féminines seront récompensés au classement annuel scratch par des primes calculées sur le classement de chaque épreuve.

Les catégories, Trophée Minicross pourront se dérouler sur les courses de Pit-Bike, dans les conditions du règlement les concernant.

ART 2.2 - TROPHÉES DE ZONES PARTICULARITÉS

VÉTÉRANS (si pas assez d'épreuves, ils seront reclassés dans les catégories de leurs cylindrés).

MINICROSS

Les catégories Benjamins Minicross et Minimes seront déterminées par un éducateur du Comité Educatif lors d'une session d'entraînement sur circuit MX ou Pit-Bike dans sa zone ou dans la Ligue. Pour les candidats absents sur cette ou ces session(s), la décision sera prise par le Comité Educatif.

Sur avis de la Commission, un licencié minime Espoirs (12 ans- et 13 ans pour les filles) pourra demander son maintien en Minicross selon son niveau, à condition qu'il ne soit pas classé dans les 10 premiers de son Trophée.

Tous les pilotes 85cc qui seront intégrés dans la catégorie 85cc Minicross seront classés dans cette catégorie pour la saison.

Toutes les demandes de dérogations devront obligatoirement être adressées au Responsable du Comité Educatif (changements de catégorie, demandes de sur-classement ou maintien ...), pour validation.

Le Championnat de Ligue ou Trophées de Zones Minicross portent sur les éléments éducatifs du sport Motocycliste et prépare au CASM (Certificat d'Aptitude au Sport Motocycliste) et donc à la compétition dès l'âge de 7 ans, conformément aux nouvelles conditions fédérales d'accès à la pratique éducative et de compétition.

Les pilotes 65cc pourront changer de catégorie en cours de saison et passer de 65cc vers 85cc, mais ne conserveront pas leurs points acquis. Leur classement se fera dans leur nouvelle catégorie, dès la première participation.

Un Éducateur sera présent sur les courses de Minicross destiné à l'encadrement, l'objectif est d'influer de manière positive sur les parents et permettre de relâcher la pression sur les Officiels, ainsi l'éducateur est plus apte à gérer les situations conflictuelles. Le breveté demandera si besoin à la direction de course et au jury de l'épreuve une modification du tracé du circuit pour des raisons de sécurité pour ces 2 catégories.

Selon l'harmonisation Européenne, un pilote de 11 ans pourra accéder au Championnat Espoirs 85 cm³ sur demande.

2 zones pourront organiser, le même jour, sur le même circuit, une même course comptant pour leur Trophée respectif, dès lors, un classement général de l'épreuve sera appliqué pour chaque zone avec ré-attribution des points. Cela permet de séparer les catégories ou sous catégories et ainsi générer plus de pilotes.

Après accord de la Commission, exceptionnellement on pourra regrouper les catégories Minicross et 85c Espoirs en Trophées de Zones lorsqu'il y a un manque de pilotes et que les grilles ne sont pas complètes. Les Essais Libres + Chronos et les temps de manches retenus sont les suivants : 10mn Essais Libres + 15mn Essais Chronos et 2 manches de 18mn+1T. Pour les différencier, on appellera les Benjamins en Minicross «Benjamins**» et en 85cc Espoirs - «**Benjamins Espoirs**».**

Les épreuves comportent au minimum : deux séances d'essais de 10 minutes, espacées 45mn, catégories réunies ou non le matin après 9h30 et 2 manches de 12 mn + 1T en Motocross ou 2 manches de 9 mn +1T sur circuit Pit-Bike de préférence avant 17 heures, 45mn de pause entre deux manches doit être respectée. Les épreuves dites « Course sur prairie » et Minicross sur terrain de Pit-Bike compteront dans le classement du Trophée Minicross.

Les organisateurs sont tenus de ne pas arroser avant les manches de Minicross sauf si c'est une demande de l'éducateur désigné.

Les clubs organisateurs ayant inscrit des épreuves de Trophées Minicross devront prévoir l'accueil d'un Éducateur désigné par la commission, ainsi que des récompenses pour tous les jeunes pilotes : médailles, lots publicitaires de valeurs identiques.

La mise en grille sera établie selon les essais chronométrés.

Les pilotes devront être en pré-grille 10 minutes avant le départ. Seuls les pilotes seront habilités à placer leur moto sur cette grille.

Un seul accompagnateur y sera toléré, uniquement après la rentrée en grille de la dernière moto et devra quitter celle-ci

avant la procédure du départ.

ART 3 - ENGAGEMENTS ET NUMÉROS DE COURSE

Championnat Ligue, Trophées de Zones et Challenge loisirs			Numéro à l'année	Prix d'engagement	Essais séparés avec 1 test départ	Manches	
Dénomination	Catégories	Type de Championnat Sous-catégories récompensées					
Min	Minicross	Trophées de zone		Grille commune	30 €	10mn Libres 10mn Chronos	2 X 12mn + 1T
		Kids	Poussins 85cc Benjamins				
85	85cc Espoirs	Ligue & Trophées de zone		Grille commune	35	10mn Libres 15mn Chronos	2 X 20mn + 1T
		Benjamins Espoirs	Minimes Cadets				
125	125cc	Ligue & Trophées de zone		Grille commune	43 €	10mn Libres 15mn Chronos	2 X 20mn + 1T
		Juniors	Séniors				
MX	MX2/ MX1	Ligue & Trophées de zone					
		250cc	450cc				
Vét	Vétérans	Ligue & Trophées de zone					
		Or	Argent Vermeil				
MA	Motos Anciennes	Ligue		43 €	10mn Libres 15mn Chronos	2 X 20mn + 1T	
		Vintage	Classic Evolution pré 96				
Cha	Challenges Loisirs	Challenge Loisirs		43 €	10mn Libres 15mn Chronos	2 X 20mn + 1T	
		Open	Trophées départementaux				
Qua	Quads	Ligue		Grille unique	43 €	10mn Libres 15mn Chronos	2 X 20mn + 1T
		Juniors	Féminines Open Vétérans				
Are	MX/SX Aréna	Trophées de zone (125cc, MX2, MX1)		Non	43 €	Voir Règlement MX Aréna	

Pilotes Hors Ligue & Licence 1 manifestation + 5€ sur chaque engagement

Les pilotes qui ont payé un numéro à l'année en 2022, pourront le conserver jusqu'au 30 janvier 2023 (dans leur catégorie), au-delà de cette date, les numéros qui n'auront pas été payés redeviendront libres d'accès pour tous. Ils seront disponibles sur [Engage-sports](#) à partir du 17 décembre 2022, un message sera envoyé aux pilotes. Pour être validé, le numéro doit être payé.

Les pilotes qui auront participé au Championnat de France 2022 pourront conserver leur numéro. Ils devront en faire la demande auprès du secrétariat de la Ligue à la date d'ouverture sur Engage-sports, leurs numéros seront réservés jusqu'au 30 janvier 2023. Au-delà de cette date, tous les numéros non réservés et non payés seront libres d'accès pour tous les pilotes.

Pour s'engager aux différents Championnats, Trophées de Zones & Challenges Loisirs, dans le secteur géographique de la Région Nouvelle-Aquitaine, il faut obtenir un numéro à l'année. Les numéros seront attribués contre un droit de 11 €.

Le pilote qui participe aux Championnats, Trophées de Zones & Challenges Loisirs conservera son numéro toute la saison et devra le mettre sur son maillot ou dossard.

Les demandes de numéros se feront sur www.ffm.engage-sports.com et le règlement uniquement par carte bancaire.

Pour être classé, le pilote devra obligatoirement avoir pris et payé un numéro à l'année et être licencié dans sa zone.

Les numéros et les couleurs des plaques motos doivent respecter le règlement National de Motocross (voir ART. 4.3).

ART 3.1 - LISTE DE NOTORIÉTÉ

Cette liste est composée de pilotes de notoriétés reconnus par la Ligue et sa Commission.

Elle est établie chaque fin d'année pour la saison suivante, sa durée de validité est de 2 ans.

Ces pilotes ne pourront pas participer aux Trophées Amateurs Challenges Loisirs (Zone Nord, Est et Sud).

- Les 20 premiers du classement général d'une épreuve LMNA dans les catégories 85cc, 125cc, MX1, MX2.
- Les 5 premiers du classement général d'une épreuve de Trophée dans les catégories 85cc, 125cc, MX1, MX2.

Les 3 premiers d'un classement général d'une journée d'une course Amateur.

La Ligue se réserve le droit de changer un pilote de catégorie et de compléter la liste avec les pilotes de notoriétés des autres Ligues, par exemple.

Les WILD CARDS (pilotes de notoriété, invité et Hors Ligue) devront s'engager suivant la procédure du Championnat de Ligue [sur Engage sport](#) et devront passer les qualifications si nécessaires.

Liste disponible sur le site internet de la Ligue (www.ligemotonouvelleaquitaine.org)

ART 3.2 - CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Les engagements aux courses du Championnat de Ligue, Trophées de Zones et Challenges Loisirs s'effectuent sur [www.](#)

ffm.engage-sports.com sous la responsabilité du Club Organisateur et sous le contrôle de la Ligue.

Si une manifestation est annulée par l'organisateur avant la date prévue aucun frais ne sera retenu par Engage-sports.

Si un pilote est refusé par l'organisateur ou la Ligue, 1€ de frais administratif sera retenu par Engage-Sport.

Si le pilote annule son engagement 10€ seront retenus par le Club Organisateur.

Le délai d'engagement sera de 30 jours avant l'épreuve.

Une pénalité de 20€ sera appliquée après 15 jours précédents la course. Entre le 30^{ème} et le 15^{ème} jour qui précèdent la course, le pilote disposera de 15 jours pour s'engager sans pénalités.

Dans le cas d'un désistement de l'engagement pour raison médicale, il faut adresser son certificat médical au club organisateur en précisant sur le document l'arrêt de la pratique d'un sport ou un arrêt de travail (pas d'interprétation de scanner, radiologie etc.) et ceci 48h maximum après avoir déclaré son forfait.

Conditions d'engagement :

A partir des 30 jours, l'organisateur pourra engager les pilotes Wild-Cards, puis les autres pilotes dans la limite de l'homologation.

Les pilotes Wild-Cards et complémentaires pourront s'engager avant les 15 jours afin de ne pas payer la pénalité prévue de 20€.

ORDRE D'ENGAGEMENT :

Priorité aux pilotes classés au Championnat ou Trophée (jusqu'à 30 jours avant l'épreuve)

Priorité aux pilotes ayant pris un numéro à l'année. (Jusqu'à 30 jours précédant l'épreuve).

Pilotes Hors Championnat, Hors Zone, Hors Ligue. (À partir des 30 jours précédant l'épreuve).

Tous les pilotes licenciés dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine pourront être classés dans leur Zone s'ils possèdent un numéro à l'année.

ART 4 - LES CONTRÔLES

ART 4.1 - ADMINISTRATIF

Les contrôles administratifs sont sous la responsabilité du club organisateur, il devra :

- Contrôler les licences, documents administratifs et justificatifs d'identité des participants.
- Remettre au Directeur de Course le visa de l'épreuve, l'attestation d'assurance, le règlement particulier, le plan de sécurité, les horaires, les documents issus des pouvoirs publics et le rapport de clôture.
- Gérer le paddock.
- Gérer la sécurité autour des zones de ravitaillement.
- Gérer le public dans l'enceinte de la manifestation avec du personnel en nombre suffisant.

ART 4.2 - TECHNIQUE

L'accueil des pilotes au contrôle technique sera ouvert suivant le Règlement Particulier de l'épreuve. Les pilotes engagés devront obligatoirement se présenter personnellement au contrôle technique. Les pilotes seront acceptés au contrôle technique à la condition que les numéros et les couleurs de plaque respectent le règlement de la LMNA, ils devront être munis de leur livret technique, leur moto, le casque et une protection dorsale et pectorale conformes au règlement général Motocross FFM. En cas de dépassement du bruit (112 db) au contrôle sonomètre (méthode 2M max définition sur le site de la FFM), un réducteur sera imposé sur la machine. Si celui-ci est enlevé à la suite du contrôle technique, le pilote sera exclu de la manifestation. Un pilote pourra faire contrôler deux machines, mais devra choisir celle qu'il utilisera avant le départ de chaque manche. Le Commissaire Technique devra différencier les deux machines.

Les autres règles techniques à respecter seront précisées sur le livret donné au pilote.

ART 4.3 - CHANGEMENT DE MACHINE SUR UNE ÉPREUVE

Lors d'une épreuve, il sera possible de changer de machine sous réserve que celle-ci soit passée au contrôle technique. Le changement sera accepté uniquement si la cylindrée de la machine souhaitée est de même cylindrée ou inférieure à celle utilisée précédemment. Les machines devront être munies de trois plaques avec les numéros lisibles, conformément au règlement FFM. Le changement de machine est **strictement interdit** pendant une manche. Pendant les essais le changement de machine est autorisé à condition que cette dernière soit dans la zone mécanique prévue à cet effet. Le changement de machine ou toutes réparations dans les paddocks pendant les essais ou les manches est strictement interdit.

Pilotes Hors Ligue ou non enregistrés au Championnat ou Trophées.

Les pilotes Hors Ligue ou Hors Championnat rentreront dans l'ordre des chronos pour les manches et seront classés sur la manifestation mais ne participeront pas aux classements cumulés des Championnats et Trophées Motocross de la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine.

ART 5 - CONTRÔLE DES ÉPREUVES

ART 5.1 - LES OFFICIELS

Le Comité des Officiels désignera, en tenant compte de la proximité entre le lieu d'habitation et la manifestation :

1 Directeur de Course

2 Commissaires Techniques

1 Délégué (Président du Jury ou Arbitre) désigné par la Ligue et sa Commission, il devra rédiger le Rapport de clôture et faire signer les officiels présents.

1 ou 2 Commissaires Sportifs (s'il y a un jury collégial)

Les frais de déplacement seront pris en charge par la Ligue au tarif validé par le Comité Directeur.

Une participation aux frais de déplacement des Officiels désignés sera facturée par la Ligue à raison de 3€ par pilote engagé, la liste des Officiels de chaque discipline concernée sera proposée par le Comité des Officiels et validé par le Comité Directeur.

Le Délégué de l'épreuve désigné (Président du Jury ou Arbitre) devra faire partie de la Commission ou être reconnu par elle pour ses compétences et être titulaire de la qualification requise valide. La Ligue pourra éventuellement remplacer le Jury collégial par un Arbitre en respectant le code sportif- Article 2.2.3.4.

Chaque épreuve sera contrôlée par un Jury (comme défini dans le Code Sportif FFM), le Club organisateur devra leur remettre un « laissez-passer » pour accéder à n'importe quel point du circuit. Ils officieront sur chaque épreuve et un **emplacement abrité** doit leur être réservé. Les machines y seront marquées ou plombées avant le **début des essais**.

Le Directeur de Course ou le Jury décidera de la mise en parc fermé des machines à l'issue de la dernière manche de chaque catégorie, et ce durant 30 minutes. La cylindrée pourra être contrôlée sur réclamation d'un pilote (par écrit accompagnée d'une caution de 75€) ou simple décision du Délégué. Un contrôle sonométrique pourra être effectué lors du contrôle technique et/ou à la fin de l'épreuve.

En cas d'absence de celui-ci, le Délégué sera apte à prendre toutes décisions concernant le contrôle technique.

ART 5.2 - LE CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage sera assuré par le Comité de Chronométrage de la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine ou d'une entreprise agréée par celle-ci.

Les résultats devront être affichés par l'organisateur à un endroit prévu à cet effet et signalé.

La course sera considérée comme terminée à l'abaissement du drapeau à damiers sur la moto classée 1ère au classement Scratch une fois le temps réglementaire écoulé. Pour être classé, un pilote devra avoir franchi la ligne d'arrivée.

Les chronométreurs privés ou de Ligue sont responsables des résultats de l'épreuve et des modifications apportés par le Jury de la manifestation, si un classement doit être modifié pour des raisons sportives ou d'erreur de chronométrage, seuls les officiels de chronométrage devront le faire pendant et après l'épreuve.

Les résultats devront être envoyés au secrétariat concerné sous un format Tableur Excel ou autres, avec les données minimums suivantes : Place, N° de course, Nom et Prénom, N° licence, Catégorie, Sous Catégories, Manches avec points, Total points.

Ces résultats sont sous le contrôle du Délégué pendant et après la diffusion des résultats sur le site internet de la Ligue.

Une participation aux frais de déplacements des officiels sera facturée par la Ligue à raison de 2€ par pilote présent, la liste des officiels de chaque discipline concernée est proposée par le Comité des Officiels et validé par le Comité Directeur.

ART 6 - DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

ART 6.1 - PARC FERMÉ ET PRÉ-GRILLE

Les organisateurs devront prévoir un parc d'attente avec box numéroté et un parc fermé, ceci à proximité de la grille de départ.

Lors de la première épreuve de chaque catégorie, l'ordre des départs aux essais se fera en fonction du classement général scratch de chaque Championnat de l'année précédente. Pour les épreuves suivantes, l'entrée en pré-grille sera déterminée par le classement général scratch provisoire de chaque Championnat. Les pilotes non classés ou Hors Ligue rentreront dans l'ordre de leurs numéros de course. Les pilotes se présenteront moteur éteint avant H -5mn au-delà de ce délai, le responsable de la pré-grille fera entrer en dernier les pilotes arrivés en retard.

Afin d'éviter tout débordement, une seule personne sera autorisée à rentrer en pré-grille. Cette dernière n'est pas autorisée à se rendre sur la grille pour préparation de la place de départ sauf pour la catégorie 65-85cc qui pourra après placement des pilotes porter les cales.

ART 6.2 - ESSAIS ET QUALIFICATIONS

Tout pilote n'ayant pas **pris part aux essais**, se verra refuser le départ de la course. La séance est obligatoire pour tous les pilotes (voir tableau). Le 1^{er} tour des essais sera un tour de reconnaissance **à allure réduite**. Si un pilote ne réalise aucun temps chrono, il rentrera dernier sur la grille de départ. Si un pilote ne peut pas participer à sa série d'essais pour des raisons justifiées, il se verra replacer dans une autre série et sera reclassé pour ces manches dans sa catégorie en fonction de son chrono. Sinon, dans la mesure du possible, il réalisera deux tours de reconnaissance et rentrera dernier

de sa série. Toutes communications avec les accompagnateurs doivent avoir lieu au parc mécanique et non sur le pourtour du circuit. Pour les réglages, une zone sera délimitée par le club organisateur. Aucun arrêt n'est autorisé sur la piste en dehors du parc mécanique (règles FFM). Aucun pilote ne pourra prétendre se faire aider sur le circuit.

ART 6.3 - PROCÉDURE DE DÉPART

Les départs seront donnés avec une grille type américain, s'abaissant vers les pilotes. En cas de non fonctionnement de la grille de départ, ils pourront être donnés à l'aide du drapeau national.

Pour tous les Championnats de Ligue les pilotes (Ligue et hors Ligue) entreront en grille dans l'ordre des séries de chronométrage pour toutes les manches s'il y a plusieurs groupes (exemple 1er groupe A, 1er groupe B, 2ème groupe A, 2ème groupe B, etc...).

Le responsable de la pré-grille, sous contrôle d'un commissaire sportif, fera mettre les moteurs en marche, lorsque la première moto quittera la pré-grille, le processus de départ est lancé et ne pourra plus être arrêté. Un accompagnateur ou un mécano licencié sera admis sur la grille pour les catégories 50/65 et 85cc après la mise en place du pilote ou cales puis évacuation. Le choix de sa place en grille appartiendra au pilote.

Dès que tous les concurrents seront en place, et sur ordre du Directeur de Course, la personne dédiée présentera le panneau 15 secondes et plus aucun report de départ ne sera accordé aux participants quelle qu'en soit la cause. Les 15 et 5 secondes devront être présentées avant l'abaissement de la herse de la grille de départ, de laquelle les roues avant des motos ne devront être éloignées de plus de 50 centimètres avec une barre anti-recul si nécessaire. Les Commissaires sportifs veilleront au bon déroulement des départs.

Rappel avant et au moment du départ : Seuls les pilotes ont un droit d'accès derrière la grille et de préparer leur place de départ dans ce périmètre **sans utiliser d'outil**. Il est interdit à quiconque d'accéder à l'espace situé en avant de la grille. Le pilote est seul RESPONSABLE de ses accompagnateurs.

Modifications d'horaires : le Jury qui sera amené à modifier les horaires ou programme au cours de la manifestation pour des raisons indépendantes de sa volonté (sécurité, intempéries, problèmes techniques, etc...) **devra obligatoirement** informer toutes les personnes concernées par ce changement (pilotes, managers, officiels...) au moyen de communication à sa disposition.

ART 6.4 - LA COURSE

Après tout arrosage ou travaux conséquents, seule la série suivante pourra effectuer un tour de reconnaissance, à cette occasion, les pilotes devront être en pré-parc dix minutes avant l'horaire de départ de la manche. Pour les 50cc-65cc et 85cc, l'arrosage sera interdit avant le départ.

L'ACCÈS AU PARC PANNEAUTEUR EST UNIQUEMENT RÉSERVÉ AUX LICENCIÉS munis d'une licence FFM de l'année en cours et du Pass-Organisateur. Age minimum requis 14 ans, l'organisateur mettra en place un contrôle d'accès à ce parc.

ART 6.5 - PROCÉDURE D'ARRIVÉE

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course pourra moduler la durée d'une manche en utilisant le drapeau rouge ; s'il est nécessaire d'interrompre immédiatement une course en raison d'un accident ou autres qui rendent dangereux son déroulement, un drapeau rouge sera présenté par le Directeur de Course, seul habilité à interrompre la course.

Si une manche est arrêtée avant la moitié de son temps, un nouveau départ sera donné dès que possible. Les pilotes devront se rendre directement au parc d'attente. Aucun changement de machine ou ravitaillement ne sera accepté. La manche sera recommencée pour la durée du temps restant.

Si les pilotes ont parcouru 50 % ou plus du temps imparti, la manche est validée sur le tour qui précède l'arrêt de la manche.

À l'exception d'un faux départ, une course ne peut recommencée qu'une seule fois. S'il est nécessaire d'arrêter une course une deuxième fois et si la moitié du temps imparti ne s'est pas écoulée, alors la course sera considérée comme nulle et non avenue.

Les points seront attribués à l'issue de chaque manche et seront reportés sur le classement des Championnats dans chaque catégorie selon le barème des [tableaux ci-dessous](#) :

Barème 1																																	
Pl	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33
Pts	60	56	53	51	49	48	47	46	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21
Pl	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64 à 90		
Pts	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	7	6	6	5	5	4	4	4	3	3	3	3	2	2	2	2	1		

Barème 2																				
Pl	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Pts	25	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

ART 6.6 - LES SANCTIONS

Fautes	Sanctions
Non-respect envers un Officiel ou un membre organisateur.	Exclusion immédiate de l'épreuve et suivant la gravité des actes comparution devant le Tribunal Disciplinaire Régional et voir plus
Non-respect des consignes de sécurité.	
Gestes agressifs, insultes envers les Organisateurs, Officiels, Accompagnateurs, Pilotes ou tout autre personne.	
Dégradation des installations ou bien d'autrui.	
Couper le circuit :	Décision du Jury
* pendant les essais	
* pendant une manche	
Non-respect du drapeau jaune agité	1 tour pouvant aller jusqu'à la disqualification
Non-respect du drapeau blanc à croix St André	
Aide extérieure sur le circuit	Pénalité de temps (30 secondes)
Entrée de l'accompagnateur, du mécano ou du panneateur pendant une manche sans avoir l'autorisation du directeur de course ou du délégué	Pénalité de temps (30 secondes) si récidive déclassement du pilote
Perte d'un élément d'échappement	Mise hors course de la manche en cours non respect de la décision déclassement
Utilisation d'une machine ou d'un équipement non vérifié au contrôle technique	Déclassement

APPLICATION DU RÈGLEMENT

Il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M. organisées par la Ligue Motocycliste Nouvelle-Aquitaine, le Jury de l'épreuve est habilité à prendre toutes les décisions d'urgence en cas de force majeure ou de sécurité. Ceci s'applique également pour le respect de l'horaire de fin prévu sur l'arrêté préfectoral. Cet arrêté préfectoral devra être fourni au Directeur de Course et au Délégué avec le règlement particulier de l'épreuve. La commission pourra, en cas de besoin, modifier en cours de saison le présent règlement pour l'adapter à une épreuve particulière.

ART 7 - REMISES DES RÉCOMPENSES

ART 7.1 - POUR CHAQUE ÉPREUVE

Les 3 premiers de chaque Championnat ou Trophée (sous-catégories, voir tableau) seront récompensés sur chaque épreuve.

Le classement se fera sur les points attribués dans les manches sur le classement journée pour tous les pilotes Ligue ou Hors Ligue. (Voir tableau récapitulatif). En cas d'égalité sur le classement journée, le départage se fera sur le résultat de la dernière manche couru. Pour être classé sur la manche, le pilote devra avoir franchi la ligne d'arrivée.

Seront récompensés les 3 premiers des sous catégories suivantes : (Voir tableau récapitulatif).

L'organisateur pourra récompenser suivant ses possibilités, en plus des coupes, par des lots ou autres à sa seule discrétion. La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix, dans une tenue correcte et suivant un comportement digne d'un sportif.

ART 7.2 - CHAMPIONNATS ET TROPHÉES

Les 3 premiers de chaque Championnat ou Trophée et sous-catégories (voir tableau) seront récompensés.

Les points des Championnats sont répertoriés sur le tableau récapitulatif [selon les barèmes 1 pour toutes les catégories, sauf MX ARENA et PIT-BIKE, barèmes 2, de l'ART 6.5.](#)

Le classement du Championnat de Ligue se fera par le cumul des points marqués à chaque épreuve. Le vainqueur sera celui qui totalisera le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité sur le classement en Championnat de Ligue ou Trophées de Zones, le départage se fera en prenant le meilleur résultat de la dernière manche sur la dernière course.

Un pilote surclassé ou déclassé ne sera pas autorisé à participer à une course de Championnat ou de Trophée dans sa catégorie d'origine.

ART 7.3 - CONCURRENCE DE DATES ET RÉCUPÉRATION DE POINTS

- En cas de concurrence de date sur une épreuve de Championnat de Ligue, le pilote participant à une course de Championnat de France ce même jour, pourra récupérer ses points sur le Championnat de Ligue.
- En cas de concurrence de date sur une épreuve de Trophée de Zone, le pilote participant à une course de Championnat de Ligue pourra récupérer ses sur le Trophée de Zone.
- En cas de concurrence de date sur une épreuve de Trophée Minicross, le pilote qui participe au Championnat de France Minivert ce même jour pourra récupérer ses points dans son Trophée de Zone.

Dans les 3 cas, le calcul des points récupérés se fera sur la moyenne des points obtenus sur les épreuves auxquelles le pilote aura participé. Il devra avoir participé à au moins 50% des épreuves organisées dans son Championnat ou Trophée pour récupérer ses points, il devra également en faire la demande auprès de la Ligue par mail (motocross@lmna.email) dans les 8 jours qui suivent la course concernée.

En résumé

Si je participe	⇒	Je récupère dans la même catégorie, en
Championnat de France	⇒	Championnat de Ligue
Championnat de France Minivert	⇒	Trophée de Zone Minicross
Championnat de Ligue	⇒	Trophée de Zone

ART 7.4 - REMISE DES PRIX DE FIN DE SAISON

Si un pilote récompensé (en Championnat de Ligue ou Trophées de Zones) par un trophée ou une prime n'est pas présent le jour de la remise des prix de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sans raison valable (médicale ou familiales graves), la prime sera minorée de 50 %. L'invitation sera adressée au plus tard, 3 semaines avant la remise des récompenses pour permettre au pilote récipiendaire de prendre ses dispositions.

ART 7.5 - PRIMES DE CHAMPIONNAT DE LIGUE

Des primes de Championnat seront mises en place pour les différentes catégories au SCRATCH en MX1/MX2, 125cc, 85cc Espoirs, Vétérans, Quads, Motos Anciennes et Féminines. Le calcul des primes se fera au prorata des épreuves LMNA organisées auxquelles le pilote aura participé.

	85 Espoirs	125cc	MX2	MX1	Quads	Vétérans	Motos Anciennes	Féminines
1	400 €	600 €	600 €	600 €	400 €	400 €	400 €	400 €
2	300 €	400 €	400 €	400 €	300 €	300 €	300 €	300 €
3	200 €	250 €	250 €	250 €	200 €	200 €	200 €	200 €
4	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
5	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
10	250 €	1 150 €	1 500 €	1 500 €	1 150 €	1 150 €	1 150 €	1 150 €

Seront primés à chaque épreuve, à la charge du Club Organisateur, les 3 premiers des catégories en Ligue : 125cc au scratch, MX1, MX2, et Quads au scratch.

ART 7.6 - PRIMES COURSES

	125cc	MX2	MX1	Quads
1er	150 €	150 €	150 €	100 €
2eme	100 €	100 €	100 €	80 €
3eme	50 €	50 €	50 €	50 €
Total	300 €	300 €	300 €	230 €

ART 8 - RÉCLAMATIONS

ART 8.1 - PROCÉDURE

Toute réclamation devra être remise par écrit au Directeur de Course dans les 30mn qui suivent l'affichage des résultats accompagnée d'un chèque de caution de 75 € ou 150 € dans le cas du démontage d'un moteur 4T.

Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou, versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

Toute réclamation sera examinée par le Jury de l'épreuve, en première instance et si nécessaire par le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, en deuxième instance.

ART 8.2 - DÉROGATION

Dans le cas où le plaignant serait victime d'un accident corporel constaté, le délai de la réclamation est porté à 48 heures

ART 9 - OBLIGATIONS DES CLUBS

Tout club organisateur d'une épreuve du Championnat de Ligue Nouvelle-Aquitaine, Trophée de Zone et Challenge Loisirs Motocross, se doit de respecter le cahier des charges mis en place pour la saison en cours : Préparation et arrosage de la piste. Mise à disposition d'un local de chronométrage conforme, électricité, fenêtre suffisamment grande, table et chaises en nombre suffisants, une ramette de papier A4

Boucle de chronométrage aux normes.

Un lieu couvert pour le contrôle technique (local, tente, etc..).

Une zone mécanique est obligatoire pour le Championnat de Ligue et facultative pour les Trophées et Challenges Amateurs.

Une alimentation électrique dans le parc panneateur.

Un panneau d'affichage pour les résultats sous la responsabilité du club.

Une sono pour les paddocks.

L'installation de la sono à proximité du chrono est interdite.

Un pré parc numéroté pour l'entrée en grille.

En cas d'annulation d'une épreuve pour raisons exceptionnelles intervenant après les contrôles administratifs, sur proposition du Jury, le Club Organisateur pourra retenir 10€ sur le tarif d'engagement du pilote.

ART 9.1 - DÉPÔT D'AUTORISATION DE COMPÉTITION

Tout club organisateur d'une épreuve du Championnat de Ligue Nouvelle-Aquitaine ou Trophée de Zone devra transmettre son règlement particulier accompagné du plan, des horaires et de l'assurance RCO de l'épreuve au secrétariat concerné qui transmettra par mail aux divers responsables pour avis, avant d'y apposer le visa de la LMNA.

Pour les Trophée de Zones : envoi au Président du Jury désigné et aux Responsables de Zones.

Pour le Championnat de Ligue : envoi au Président du Jury désigné, au Président de la Commission Motocross et aux Responsables de Zones concernées.

Les éventuelles modifications devront parvenir au secrétariat concerné dans les 4 jours ouvrés avant envoi à la FFM pour visa fédéral.

Les RP Visés et les horaires seront mis en ligne sur le site internet de la Ligue et Engage-sport.

ART 9.2 - CIRCUIT

Pour organiser une épreuve de Championnat de Ligue 125cc, MX1 et MX2, la capacité d'accueil du circuit devra être d'au moins 40 pilotes et de 38 pilotes pour la catégorie Vétérans.

ART 9.3 - ENVIRONNEMENT

Les pilotes devront prendre les mesures nécessaires pour éviter la pollution du sol et le risque d'incendie dans le parc à coureurs. Des contrôles seront effectués par les Commissaires Techniques ou Sportifs à chaque épreuve

- tapis de sol et extincteur sont obligatoires.

Suite à la nouvelle directive de la mise en place du tri sélectif dans certains départements, les pilotes auront l'obligation de ramener leurs déchets

ART 10 - CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RÉGIONS

La sélection sera établie par les membres de la Commission en tenant compte des performances Régionale et Nationales des pilotes.

Pour être sélectionné au Championnat de France des Régions MX dans une catégorie, il faut avoir participé au Championnat de Ligue dans cette même catégorie.

Tout pilote sélectionné pour représenter la Ligue dans une épreuve, est tenu d'y participer.

Si pour un motif autre que médical ou tout cas examiné par la Commission de Motocross, le pilote concerné décline cette sélection, il ne pourra pas participer à une autre manifestation la veille, le jour ou le lendemain de l'épreuve concernée par la sélection dont il a fait l'objet.

Indemnité spécifique du Championnat de France des Régions : les pilotes qui y participent seront défrayés par une prime en rapport avec la distance entre leur domicile et le lieu de l'épreuve.

ART 11 - RÈGLEMENT COURSE SUR PRAIRIE

Toutes les catégories du territoire Nouvelle-Aquitaine : 8 minutes + 1t avec 3 manches maximum.

Les catégories Minicross, 85cc Espoirs, Quads, Vétérans et MX1-MX2 compteront pour les Trophées de Zones.

Si le nombre de pilotes présents est supérieur à la capacité du circuit, des séries seront constituées et de ce fait une finale sera organisée.

ART 12 - RÈGLEMENT QUAD CROSS

Peuvent prétendre participer à ce Championnat tous les coureurs âgés de 13 ans, titulaires d'une licence NCO, Internationale ou LUE délivrée par la FFM. Les cylindrées imposées sont : MX2 à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre.

ART 13 - RÈGLEMENT MX/SX ARENA

ART 13.1 - GÉNÉRALITÉS

Pour 2023, la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine met en place le MX ARENA TROPHÉE. Le trophée se disputera sur les épreuves de la Ligue inscrites au calendrier de Ligue 2023 et répondant aux spécificités du Trophée.

Les clubs organisant une épreuve MX Aréna Trophée pourront inclure en plus aux choix les catégories Minicross, 85 espoirs, Loisirs ou Vétérans.

ART 13.2 - LES LICENCES

Le MX ARENA TROPHÉE est ouvert aux licenciés NJC3+, NCO, INTERS, LUE pilotes âgés de 13 ans minimum au 1^{er} janvier de l'année, selon règlement FFM.

La cylindrée de la machine : 2 temps de 125cc à 500cc & 4 temps + de 250cc.

ART 13.3 - LES ÉPREUVES

Les épreuves du MX Aréna Trophée, se dérouleront dans les conditions définies ci-après :

Déroulement :

Pour la première épreuve, les groupes seront tirés au sort, pour les épreuves suivantes les groupes seront désignés en fonction du classement provisoire du MX Aréna Trophée.

Le nombre de groupe dépendra du nombre d'engagés (maximum 5 groupes).

Les essais se dérouleront de la façon suivante :

5 minutes d'essai libre - 8 minutes d'essai chrono - Les séances d'essai libre et chrono pourront se faire sans coupure.

Course :

Chaque groupe disputera 2 manches de 10 mn + 1T

A l'issue des 2 manches les 4 ou 5 premiers (selon nombre de groupe et capacité circuit) seront qualifiés pour la Finale A.

Les 4 et 5 suivant en finale B et ainsi de suite pour que tous pilotes face 3 manches.

Les finales se disputeront sur 10 mn + 1T

La finale A se disputera sur 12 mn + 1T, ou pourra se disputer à l'américaine.

ART 13.4 - LE CLASSEMENT

Pour chaque manche de classement plus la finale A, les points seront attribués suivant le [barème 2 défini Article 6.5](#).

Ne sera pas classé le pilote qui n'a pas franchi la ligne d'arrivée.

ART 14 RÈGLEMENT MOTOS ANCIENNES

ART 14.1 - MACHINES ADMISES

Cylindrées : de 125cc à 500cc et plus de 1968 à 1997.

Toutes les motos sont acceptées du moment qu'elles respectent les caractéristiques générales d'origine et l'année millésime maximum de 1997. Les guidons modernes Pro Taper dit sans barre sont interdits, toutes les pièces doivent être d'origine, ou avoir été disponibles en 1983 sauf éventuellement les amortisseurs (mais doivent conserver le débattement d'origine) Les motos de course spéciales prototypes, fabrication artisanale ou autres devront faire l'objet d'un contrôle spécial et respecter l'utilisation de pièces de machines de caractéristiques générales d'origine de l'année 1997 au plus. Les motos doivent être munies d'un coupe circuit fixé à gauche sur le guidon à portée de la main sans quitter la poignée, et une protection doit être installée pour protéger le pignon de sortie de boîte de vitesse.

DÉFINITION TECHNIQUE :

Vintage :	Machines des origines à l'année modèle 1977.
Classic :	Machines à partir de l'année modèle 1978 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants. Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour.
Évolution :	Sur le principe des trois caractéristiques techniques de la catégorie « Classic », machines dérogeant d'origine à deux de ces trois critères.
Prototype :	Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic ou Evolution » mais transformées avec des éléments d'époque.
Pré 90 :	Machines dotées d'au minimum 1 disque et fabriqué de janvier 1984 jusqu'à décembre 1989.

Super Evolution : Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier.

Lors du contrôle technique une vigilance toute particulière devra être apportée aux tests d'arrêt d'urgence des motos du fait des allumages d'époques relativement fragile sur certaines machines.

PLAQUES

125cc => noires - n° blancs

250cc => vertes - n° blancs

500cc => jaunes - n° noirs

ARTICLE - 14.2 PILOTES ADMIS.

Pilotes titulaires d'une licence délivrée F.F.M. : NCO- MAT- INTER - EUROPEENNE.

Age minimum : 18 ans dans l'année en cours. Les pilotes seront classés en championnat de Ligue Motos Anciennes à condition qu'ils participent à 50% des épreuves du championnat. Le Championnat Motos Anciennes est réservé en priorité aux licenciés de la Ligue, inscrits dans les temps et titulaire d'une licence FFM.

ARTICLE 14.3 - CATÉGORIES DE MOTOS

1^{ère} catégorie : **Vintage** - Motos pré 76 (année 1968 à 1976) sans restriction d'âge pour les pilotes et sans distinction de cylindrée.

2^{ème} catégorie : **Classic** - Motos pré 83 (année 1977 à 1983) avec catégorie liée à l'âge sans distinction de cylindrée.

3^{ème} catégorie : **Evolution & Prototype**

4^{ème} catégorie : **Motos pré 96** (année 1984 à 1997) avec catégorie liée à l'âge sans distinction de cylindrée.

ART 14.4 - POINTS ET CLASSEMENTS

Les points seront attribués selon le barème ART 6.5 du règlement Motocross.

Pour être classé, le pilote devra faire un tour complet du circuit (obligation d'un bip du transpondeur) et franchir le drapeau à damier.

Afin de prétendre à ces points le pilote devra avoir participé au minimum à 50% DES ÉPREUVES inscrites au calendrier du Championnat de Ligue. Le classement général du Championnat est établi d'après les résultats de TOUTES les ÉPREUVES.

ART 15 - COUPE DES CLUBS

(Règlement disponible au secrétariat de la Ligue).

LA FACTURATION

La facturation sera effectuée de la façon suivante pour les courses de Championnat, Trophées et Challenges.

Engage Sport reverse à la Ligue les droits d'engagements le mercredi suivant la manifestation (moins les frais liés à Engage Sport).	+/- 2,80€
Le jeudi, la Ligue reverse au Moto Club Organisateur le montant des engagements moins.	
Location de transpondeur (Ligue 5€ - FLC 7€ - autres)	5€ ou 7€
Participation aux frais des officiels & administratifs.	3€

Secrétariat motocross

Stella

motocross@lmna.email



RÈGLEMENT PIT BIKE 2023

1 - GÉNÉRALITÉS

La Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine met en compétition un championnat appelé TOPB (Trophée Ouest Pit Bike). Aux termes des épreuves inscrites au calendrier un classement TOPB sera établi par catégorie.

Les clubs organisateurs devront se soumettre au présent règlement et déposer leur date auprès de la commission PIT BIKE et de leur ligue respective. Ils devront justifier d'un terrain adapté et homologué selon les normes en vigueur.

2 - CATÉGORIES

A : Championnat PIT 190 :

Ouvert aux licenciés NCO, , LJC3 âgés de 15 ans au 1er janvier de l'année

Cylindrée : 4 Temps de 115 à 190 cc

Roue arrière de 12 pouces maximum.

B : Championnat SEMI AUTO :

ouvert aux licenciés NCO, , LJC3 âgés de 15 ans au 1er janvier de l'année

Cylindrée : 4 Temps de 88 à 115 cc

Roue arrière de 12 pouces maximum

C : Championnat KIDS :

ouvert aux licenciés NCO, NJ, LJC3 âgés de 16 ans maxi au 1er janvier de l'année

Cylindrée : 4 Temps 190 cc maxi

Roue arrière de 12 pouces maximum

Suivant réglementation moto-cross âge/cylindrée.

D : Championnat VÉTÉRANS :

ouvert aux licenciés NCO, LJC3 âge minimum 35 ans au 1er janvier de l'année

Cylindrée : 4 Temps de 115 à 190 cc

Roue arrière de 12 pouces maximum

E : Trophée PIT LOISIRS :

ouvert aux licenciés , NCO, LJC3 âge minimum 14 ans

Cylindrée 4 temps de 115 à 190 cc

Roue arrière de 12 pouces maxi

Conditions d'accès : Ne pas avoir terminé dans les 3 premiers du TOPB ou championnat de ligue 2022.

F : Trophée PIT FEMININ :

ouvert aux licenciés NCO, NJ3C, NJC3 âge minimum 14 ans au 1er janvier de l'année

Cylindrée : 88 à 190 cc

Roue arrière 12 pouces maximum

G : Trophée BIG MINI :

ouvert aux licenciés NCO ,LJC3 âgé de 15 ans au 1er janvier de l'année

moteur 4 temps horizontal de 190 cc maxi,

roue AV : 17 pouces, roue AR 14 pouces maxi

3 - INSCRIPTIONS

Après parution du calendrier officiel via le site engage-sports

Numéro de course : les demandes de numéro se feront sur le site engage-sports. Le pilote pourra conserver son numéro de 2022 il lui sera réservé jusqu'au 15 AVRIL 2023. Au-delà de cette date, le numéro sera libre d'accès.

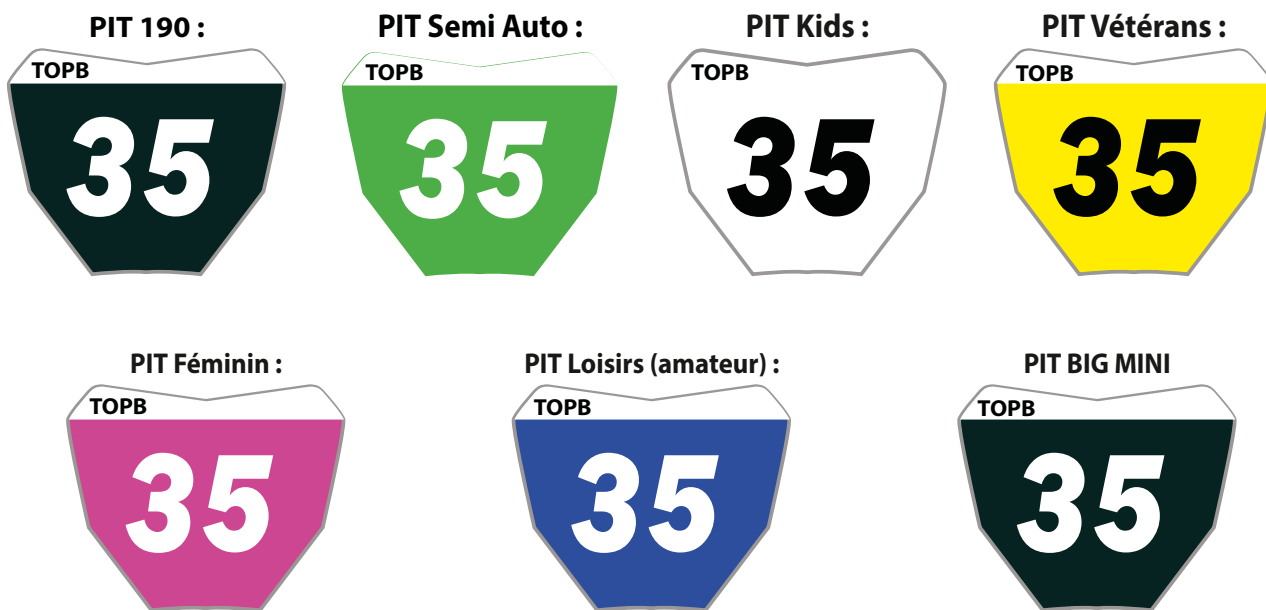
4 - ENGAGEMENTS

- Un droit d'engagement de 50 euros sera demandé par épreuve en seul cas d'engagement sur la totalité des épreuves du championnat. (Inscription jusqu'à 20 jours avant la 1^{er} épreuve)
- Pour les engagements épreuve par épreuve, il sera demandé 60 euros jusqu'à 10 jours avant l'épreuve.
- Pour les engagements hors délai à partir du 9^{ème} jour avant l'épreuve, il sera demandé 70 euros.
- Annulation d'engagement : jusqu'à 10 jours avant l'épreuve, le club organisateur se réserve le droit de retenue de 15 euros sur le remboursement de l'engagement. Au-delà du 10^{ème} jour, aucun remboursement ne sera accepté sauf pour raison de santé ou cas de force majeure avec justificatifs.
- Pour compléter les plateaux, les organisateurs pourront délivrer une licence à la journée (LJC3).

RAPPEL : Les licenciés à la journée ne seront pas classés dans le championnat, ni trophée.

5 - TECHNIQUE :

- Couleurs plaques :



Bruit : Nouvelle norme du niveau sonore 112dl à 2 mètres maxi (au régime maxi) sera appliquée ou modifiée selon les prescriptions FFM du moment

Équipement : Protection dorsale obligatoire (Norme : selon règlement FFM), voir le règlement général. Dimension du guidon : entre 600 et 850 mm ; embouts protégés.

Chaque pilote devra être muni d'un EXTINCTEUR ABC 2 KILOS minimum.

Environnement : Dans le parc coureur, l'utilisation d'un tapis environnementale ou d'un autre système efficace pour faire votre mécanique est obligatoire. Les dimensions minimum sont de : 2 mètres x 1 mètre et devront être en matière absorbante (mini 3L/M2) et ne laisser aucun liquide.

6 - DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION :

Parc fermé : les organisateurs devront prévoir un parc d'attente avec box numéroté à proximité de la grille. Les pilotes se présenteront moteur éteint avant H - 5 mn. Au-delà de ce délai, le responsable de la pré-grille fera entrer en dernier les retardataires.

L'entrée en grille se fera pour les 3 manches selon les chronos ou manche qualif.

Un pilote pourra changer de machine entre 2 manches après accord du délégué et du directeur de course.

Pour chacune des catégories les épreuves de classement se dérouleront :

<i>Essai libre de 8 mn</i>	<i>Essai chrono de 8 mn</i>	<i>sur 3 manches de 8 mn + 1 tour</i>
----------------------------	-----------------------------	---------------------------------------

Pour un gain de temps, les 2 séances pourront s'enchaîner sans coupure.

Tout pilote doit avoir au moins effectué 2 tours d'essai pour être admis aux manches.

Dans chaque catégorie si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité du circuit, les essais chronos détermineront les qualifiés. Les non qualifiés pourront disputer une manche « non qualifiés » de 8 mn.

En cas de défaillance de l'informatique la séance chrono sera remplacée par une manche de 5 mn.

L'entrée en grille se fera pour les 3 manches selon les résultats chronos ou manche qualif.

Catégorie LOISIRS : PARTICULARITÉS :

Suivant le nombre d'engagés, il y aura 2 séries. A l'issue des chronos, les 2 séries seront réparties selon la règle de l'assiette pour équilibrer les niveaux.

A l'issue des 2 manches les 10 premiers du classement général des 2 séries seront qualifiés pour la 3ème manche finale. Les pilotes non-qualifiés disputeront une 3ème manche (sans marquer de point) obligatoire (sauf raison médicale ou technique après accord du jury) pour conserver les points acquis dans les 2 manches précédentes. Le classement général journée sera établi sur la totalité des manches disputées (3 qualifiés et 2 non qualifiés).

- Préparation et arrosage de la piste
- Mise à disposition d'un local chronométrage avec électricité, table, chaises, ramette de papier.

7 - CLASSEMENT SELON BARÈME :

1er : 25 pts	8ème : 13 pts	15ème : 6 pts
2ème : 22 pts	9ème : 12 pts	16ème : 5 pts
3ème : 20 pts	10ème : 11 pts	17ème : 4 pts
4ème : 18 pts	11ème : 10 pts	18ème : 3 pts
5ème : 16 pts	12ème : 9 pts	19ème : 2 pts
6ème : 15 pts	13ème : 8 pts	20ème : 1 pts
7ème : 14 pts	14ème : 7 pts	

8 - PRIX

L'organisateur devra prévoir des récompenses pour les 3 premiers de chaque catégorie.

La présence des pilotes est obligatoire à la remise des prix dans une tenue correcte et un comportement digne d'un sportif.

En fin d'année, la ligue décernera un titre aux 2 premiers de chaque catégorie ligue et TOPB

9 - SPONSORING

Dans le but de promouvoir le championnat la commission se réserve le droit d'imposer des partenaires sur la moto ou sur l'affichage du circuit.

10 - ORGANISATEUR

- Possibilité d'engager des séries 65-85 mini-cross selon aménagement horaire et présence d'un éducateur agréé.
- La commission propose à chaque club « des plages horaires types » pour les adapter au schéma de la journée ou semi-nocturne.
- Un speaker officiel PIT BIKE se propose pour l'ensemble des épreuves (expérience et connaissance du championnat).
- Les officiels seront désignés par la Ligue. Seul le délégué sera désigné par la commission LNA.
- Le chronométrage peut-être assuré par la ligue ou un prestataire agréé par celle-ci.
- Les résultats devront être affichés le plus rapidement possible et envoyés dès le lendemain au secrétariat Ligue Nouvelle Aquitaine sous forme de tableau Excel.
- Obligation des clubs :
 - Préparation et arrosage de la piste
 - Mise à disposition d'un local chronométrage avec électricité, table, chaises, ramette de papier.
 - Boucle de chronométrage aux normes
 - Lieu couvert pour contrôle technique
 - Panneau d'affichage pour résultats
 - Sono pour paddock.
 - Ecran chrono dans le parc panneauteur

En cas d'annulation d'une épreuve pour raisons exceptionnelles intervenant après les contrôles administratifs sur proposition du jury, le club pourra retenir 10 euros sur le tarif de remboursement du pilote.

EPREUVES 2023

Ruelle Vergy (21)	28 mai
Tayac (33) :	3 juin
Argenton sur Creuse (36) :	15 juillet
Bonzac (33) :	16 septembre
Grézac (endurance) (17) :	23 septembre

*Pour l'épreuve de Grézac (endurance 2x 45 mn) attribution des points par catégories et par manche